



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 037
Séance du 31 mai 2024

Tarif du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » [D2E] 2023-2024

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le tarif du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » [D2E] 2023-2024, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Tarif du diplôme d'établissement " Etudiant Entrepreneur »"(D2E)

Le montant des droits d'inscription du diplôme d'établissement " **Etudiant Entrepreneur »**"(D2E), au titre de l'année 2023-2024, est fixé comme suit :

Etudiant			Diplômé			
Dans l'établissement délivrant le D2E	Dans un établissement partenaire PEPITE A2U	Dans un autre établissement	Inscription en formation initiale	Inscription en formation continue		
				Dans l'établissement délivrant le D2E	Dans un établissement partenaire PEPITE A2U	Dans un autre établissement
184 €	300€	500€	500€	300 €	500€	1184 €